



Service départemental d'incendie  
et de secours de l'Ardèche

## DELIBÉRATION DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 12 FEVRIER 2025

DÉLIBÉRATION N° 2025-07

### Etaient présents avec voix délibérative :

Monsieur Pierre Maisonnat, président, conseiller départemental, adjoint au maire de Mauves.  
Madame Sandrine Genest, 2<sup>ème</sup> vice-présidente, conseillère départementale, maire de Lachapelle-sous-Aubenas (en visio).  
Monsieur Laurent Marce, 3<sup>ème</sup> vice-président, conseiller départemental, maire de Talencieux (en visio).

### Absents :

Monsieur Jean-Manuel Garrido, 1<sup>er</sup> vice-président, maire de Saint-André-de-Cruzière (excusé).

### Assistés de :

Colonel Vincent Honoré, directeur départemental du service d'incendie et de secours,  
Colonel Laurent Courtial, directeur départemental adjoint du service d'incendie et de secours,  
Monsieur Patrice Vannier, chef du groupement ressources.

### Objet : Convention de formation professionnelle - Formation à la maintenance des casques F1 / F2

Le bureau du conseil d'administration,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), chapitre IV portant dispositions générales relatives aux services d'incendie et de secours,

Vu l'arrêté n°2021-78 en date du 29 septembre 2021 de Monsieur Olivier Amrane, président du conseil départemental, portant désignation de Monsieur Pierre Maisonnat en qualité de président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de l'Ardèche,

Vu la délibération n°2021-54 du conseil d'administration en date du 13 octobre 2021 portant délégation de compétences du conseil d'administration au bureau et au président,

Vu l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois du service départemental d'incendie et de secours de l'Ardèche sont créés par l'organe délibérant de l'établissement

Vu le rapport du président du conseil d'administration,

**Considérant** que dans le cadre du renforcement des connaissances des agents, le service techniques et bâtiments du groupement ressources souhaite l'organisation d'une formation, à destination de son personnel, portant sur la maintenance des casques F1 / F2, afin d'internaliser la maintenance,

**Considérant** qu'il est convenu avec l'organisme de formation, MSA France, d'organiser une session de formation pour neuf agents, le 20 février 2025 de 8h00 à 12h00 dans les locaux du service techniques et bâtiments du SDIS de l'Ardèche, situé 1587 Boulevard du Vivarais, 07000 PRIVAS. Cette session de formation représente un coût de 720 euros TTC.

Envoyé en préfecture le 14/02/2025

Reçu en préfecture le 14/02/2025

Publié le

ID : 007-280712001-20250212-2025\_\_07-DE



Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

**APPROUVE :**

- Les termes de la convention.

**AUTORISE :**

- le président du conseil d'administration à signer la convention.

Le président  
du conseil d'administration

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'M' followed by a horizontal line and a vertical stroke.

Pierre Maisonnat